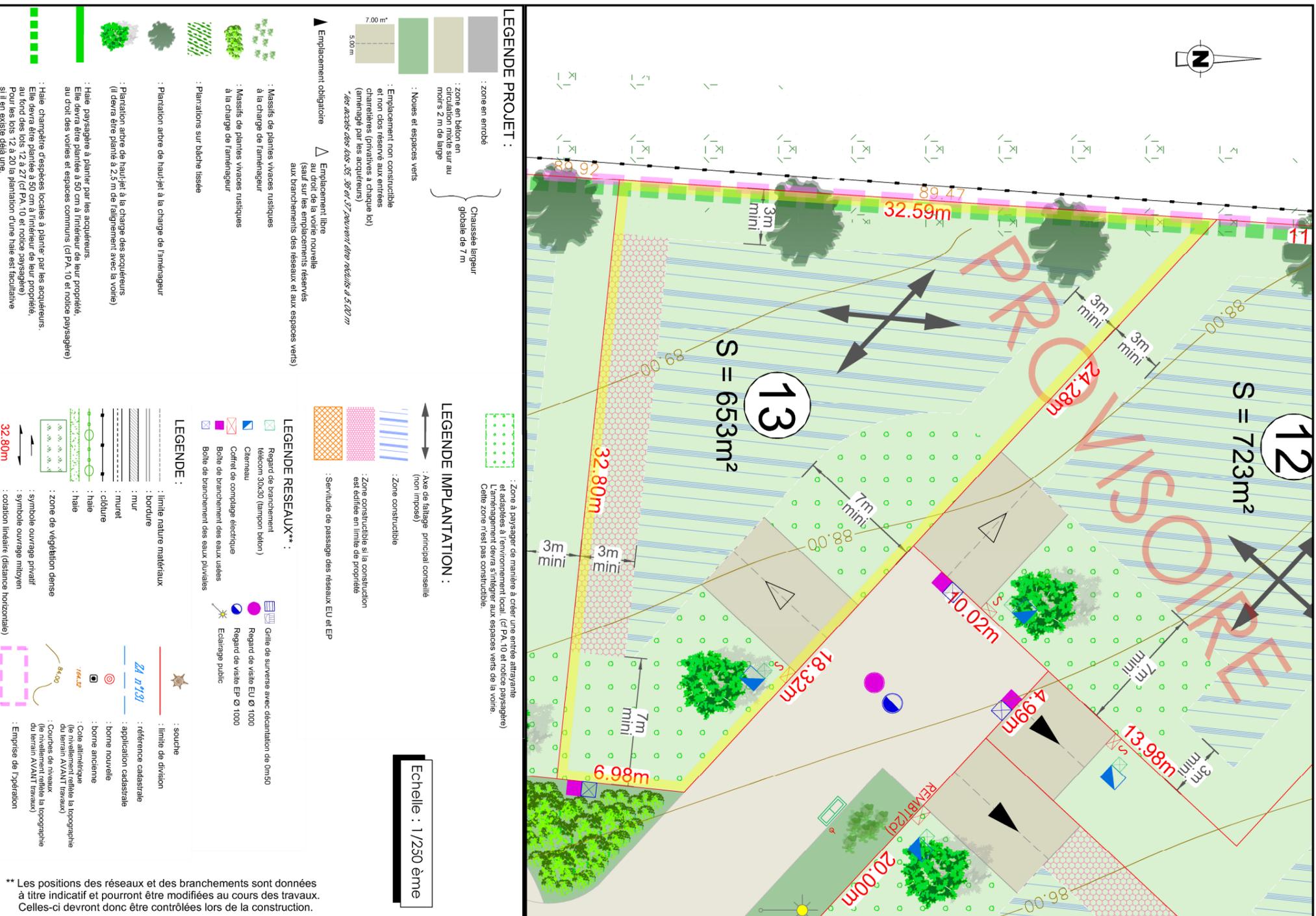
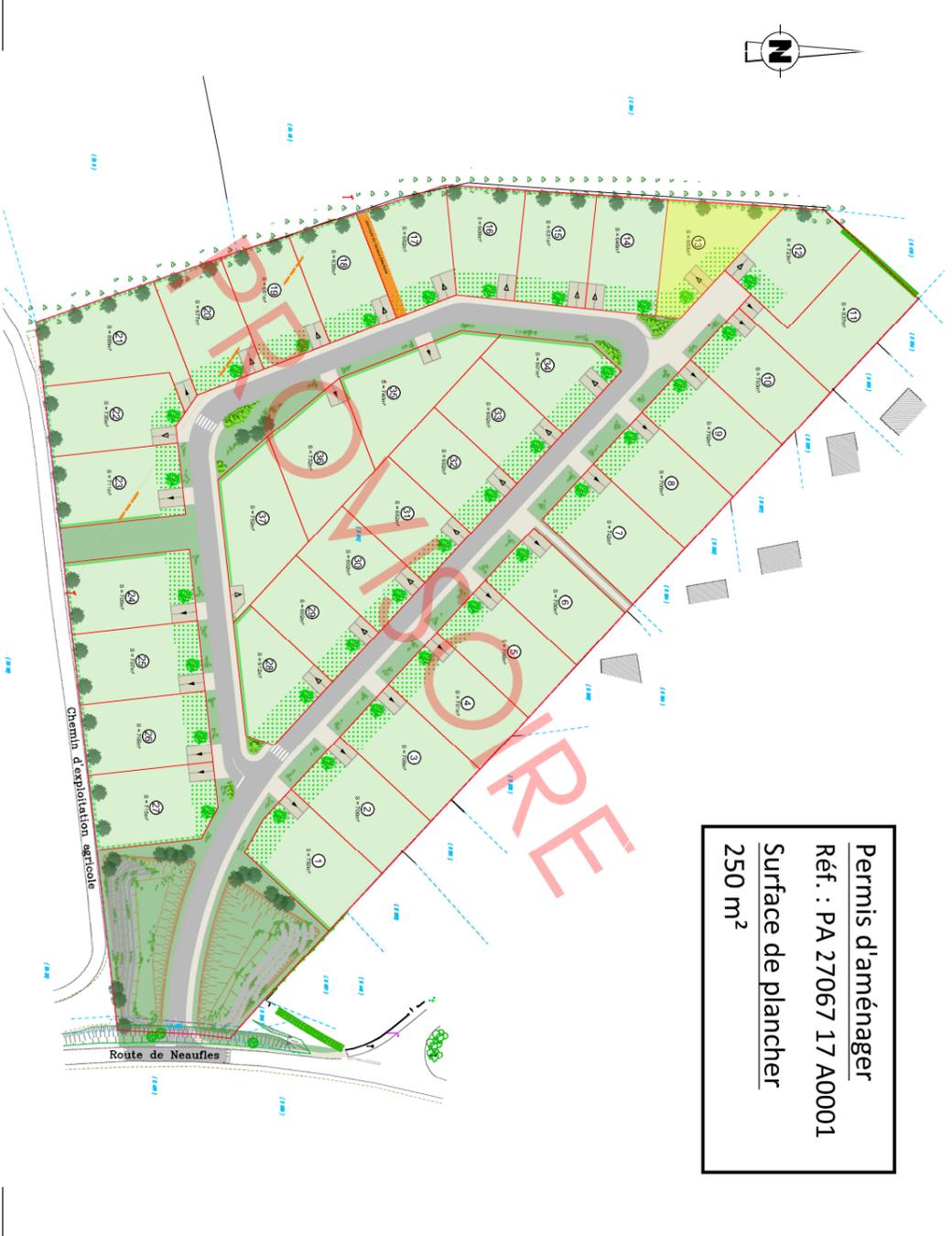


DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

Route de Neaufles
Lieux dit du "Pont aux Clères"
Résidence : "Domaine Saint-Éloi"

PLAN DE VENTE DU LOT N°13
Parcelle section H n°...

Permis d'aménager
Réf. : PA 27067 17 A0001
Surface de plancher
250 m²



LEGENDE PROJET :

- zone en enrobé
- zone en béton en circulation sur au moins 2 m de large
- Chaussée largeur globale de 7 m
- Noues et espaces verts
- Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charnières (pivantes à chaque lot) (aménagement par les acquéreurs)
**Les accès des lots 25, 26 et 27 peuvent être réduits à 5,00 m*
- Emplacement libre (sauf sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux et aux espaces verts)
- Emplacement obligatoire
- Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Plantations sur bâche tissée
- Plantation arbrée de hauteur à la charge de l'aménageur
- Plantation arbrée de hauteur à la charge des acquéreurs (il devra être planté à 2,5 m de l'alignement avec la voirie)
- Halle paysagère à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété au droit des voiries et espaces communs (cf PA, 10 et notice paysagère)
- Halle champêtre d'espèces locales à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au fond des lots 12 à 27 (cf PA, 10 et notice paysagère). Pour les lots 12 à 20 la plantation d'une halle est facultative s'il en existe déjà une.

LEGENDE IMPLANTATION :

- Axe de balage principal conseillé (front impasse)
- Zone constructible
- Zone constructible si la construction est définie en limite de propriété
- Servitude de passage des réseaux EU et EP
- limite nature matériaux
- bordure
- mur
- obture
- haie
- zone de végétation dense
- symbole ouvrage privatif
- symbole ouvrage moyen
- cotation linéaire (distance horizontale)
- souche
- limite de division
- référence cadastrale
- application cadastrale
- borne nouvelle
- borne ancienne
- Cote altimétrique (le nivellement relève la topographie du terrain AVANT travaux)
- Courbes de niveau (le nivellement relève la topographie du terrain AVANT travaux)
- Emprise de l'opération
- Regard de branchements (télécom 30x30 (tampon béton) Cléreau Coffret de comptage électrique Boîte de branchements des eaux usées Boîte de branchements des eaux pluviales)
- Regard de vue EU Ø 1000
- Regard de vue EP Ø 1000
- Eclairage public
- Grille de surverse avec décanation de 0m50
- Regard de vue EU Ø 1000
- Regard de vue EP Ø 1000
- Eclairage public

Echelle : 1/250 ème

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Géomètre-Expert

AGÉOSE
Géomètres Experts
AGÉOSE
Géomètre-expert
Voie du futur
BP222
27103 VAL DE REUIL CEDX
02.32.40.05.13

Maitre d'ouvrage

altitude
altitude
Immeuble Magellan III
76230 Courcèze Allier
02.76.51.05.22

ALTIITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magellan III
76230 Courcèze Allier
02.76.51.05.22

INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Plan provisoire : - En attente des nouvelles références cadastrales, - Les cotes et superficies sont données à titre indicatif en l'attente des accords sur limites.	12/06/2017
Dossier n° 160925		160925.dwg